

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU DIMANCHE, 29 OCTOBRE 1797.

De Vienne, le 22 Octobre.

La nouvelle de la signature de la paix définitive, apportée aujourd'hui par M. le prince de Lichtenstein, s'est répandue avec la rapidité de l'éclair dans tous les quartiers de cette résidence. Elle a causé une joie inexprimable à tous les habitans.

Nous en saurons vraisemblablement davantage après l'arrivée de M. le marquis de Gallo, qui est attendu demain d'Udine. M. le comte de Cobenzel arrivera après-demain. Quelques personnes prétendent que Mantoue restera à l'Autriche, et que la rivière d'Oglio nous servira de limite. L'on assure que la déclaration ferme de la cour de Russie, ainsi que celle faite par la Suède, ont beaucoup contribué à accélérer cet heureux événement.

Les papiers, qui étoient hier à 21 pour cent, ne perdent plus que 12.

La fête que le prince d'Estershalz prépare à Eisenstadt, sera des plus brillantes. La célèbre danseuse Vignano y dansera, et Hayden dirigera l'orchestre. Cette fête durera trois jours.

Suite de Paris, du 22 Octobre.

Les chefs-d'œuvres de Rome, attendus avec tant d'impatience par les amis des arts, sont partis de Marseille pour Arles, d'où ils remonteront le Rhône, la Saône, les canaux et la Seine, jusqu'à Paris. Les précautions les plus sages ont été prises pour prévenir les accidens. C'est le général Buonaparte qui a fait l'avance des fonds nécessaires.

Riouf doit prononcer le 30 au cercle constitutionnel l'oraison funèbre de Louvet.

Depuis quelque tems, les condamnés à la mort sont transportés au lieu de leur supplice dans une voiture couverte.

Le journal des *Hommes Libres* est une espèce de thermomètre qui sert à faire connoître le degré de faveur dont jouissent les généraux, ministres et autres personnes revêtues d'un emploi important. Dès que cette feuille déclame contre l'un ou l'autre de ces fonctionnaires, l'on doit être sûr qu'il est menacé d'une destitution prochaine. C'est ainsi qu'elle a annoncé le rappel de Canclaux et de Noel; ce dernier est accusé de n'avoir fréquenté en Hollande que les aristocrates et les partisans du Stadholder, qui étoient seuls admis aux superbes *séés* du ministre.... Aujourd'hui, le journal des *Hommes Libres* s'attache à Beurnonville, et il remplit quatre colonnes d'observations malignes sur ce général; il l'accuse d'*étaler un luxe insolent, de se former une cour de prince, d'être lié avec le club secret d'orangeistes qui s'est formé à Utrecht; de s'être fait appeler Monsieur le comte à Spa; qu'il vient de quitter où il étoit entouré d'agens du prince de Starck; de vouloir épouser une comtesse d'Albone, dont la famille vient au parti d'Orange; enfin, d'avoir improuvé la journée du 18 Fructidor.*

On publioit hier une liste de quarante émigrés notables; et en effet on y lisoit les noms des principaux chefs de la Vendée et de per sonnages connus, tels que le duc de la Trémouille, le célèbre Frotté, Rochecot; les marquis de Ségur, de Caulaincourt, Laubespitte, Vandrenil, Caraman. Peu s'en faut qu'on n'y ait mis le prince de Condé. Mais nous sommes instruits que rien n'est plus faux que cette liste, qui ne peut amuser que les gôbes nouvelles.

Il est vrai que trente voitures ont amené des individus pris la plupart dans le département de l'Eure, comme complices présumés de la conspiration et ayant des liaisons intimes avec les principaux chefs. Ils ont été transférés au

Temple. On ignore encore s'ils sont traduits en jugement. (*Couvier de Paris.*)

Le *Conservateur* rapporte l'anecdote suivante : „ Dans un café, près du jardin Egalité, avant-hier, un jeune homme tâchoit d'exalter les esprits, en peignant les horreurs de la révolution; son père et sa mère avoient été guillotines, etc. Un petit vieillard, appuyé sur sa canne, l'écoutoit attentivement. Quand il eut fini, le vieillard demanda la parole, et dit : Vous voyez ce monsieur dont le père et la mère ont été guillotines? hé bien, c'est un bâtard, charitablement élevé par mon frère, rue Saint-Victor. “

Drouet est maintenant à Ste. Menchould.

Dans le dernier comité général, le conseil des 500 a entendu le rapport de la commission chargée d'examiner le traité d'alliance offensive et défensive, entre la république française et le Roi de Sardaigne.

Le conseil des anciens a approuvé la nouvelle résolution sur les passeports.

Conseil des 500. — Séance du 20.

Boulai prend la parole par motion d'ordre: La commission, dit-il, chargée de présenter un projet sur les ci-devant nobles et ex-nobles, s'est rassemblée hier de nouveau; et frappée des observations qui lui ont été faites, elle a cru devoir vous présenter un nouveau résultat. Après une discussion de quinze jours, dans laquelle diverses mesures furent présentées contre les ci-devant nobles, le conseil pénétré de leur insuffisance, renvoya la question à la commission chargée d'organiser les mesures d'ostracisme et d'expulsion. C'étoit lui dire de lui soumettre un projet plus vigoureux. Bien convaincu que les nobles ont été dans un état de guerre continuelle contre la révolution et la république, elle fut d'avis unanime, qu'il falloit expulser les chefs du territoire de la liberté. Si cette mesure eût été adoptée dès le commencement, la France n'eût pas essayé tant de maux, car la partie de la noblesse, qui est restée dans l'intérieur, nous a fait des divisions intestines bien plus funestes que la guerre extérieure que nous devons à celle qui a émigré. Et en l'adoptant, on coupoit le mal à la racine, et on affermissoit à jamais la République. Mais les clamours de la malveillance se sont fait entendre; des citoyens de bonne foi et animés d'excellentes intentions, ont fait aussi des réclamations. Le plan de la commission a été attaqué avec fureur, et présenté sous des couleurs odieuses. On a prétendu que le projet frappoit une foule d'individus, et en cela on est tombé dans l'exagération; car dans la nomenclature des gens

ci-devant titrés, dont on prononçoit l'expulsion, la plupart ont émigré, et le reste est infiniment petit en comparaison des autres..... (Quelques murmures.) On a dit que le projet attaquoit la propriété, et qu'il dépouilloit les créanciers des expulsés. Ce n'est point comme propriétaires, mais comme nobles que ces individus étoient frappés: on ne fixoit aucun délai aux ventes; elles eussent été faites par le curateur national, de concert avec les intéressés. La taxe de guerre n'eût eu lieu que sur les fortunes considérables. Cette mesure entraînoit un écoulement de notre numéraire, par la vente du mobilier; mais songeons que les ex-nobles employent leur superflu à soutenir leur parti au-dedans, et à secourir les émigrés au-dehors, et il est certain que depuis 9 ans il va annuellement plus de numéraire aux émigrés, qu'il n'en fût sorti en une seule fois par l'effet du projet présenté. La commission ne répondra point aux calomnies que l'on s'est plu à verser sur elle; elle s'attendoit bien qu'en attaquant un parti aussi puissant et aussi corrompue, elle seroit contredite. Elle s'est donc décidée à vous présenter un nouveau projet. Voici les motifs: Elle a vu que cette mesure d'expulsion amèneroit une division entre les républicains, et que les royalistes seroient là pour en profiter, et nous conduire à une réaction, qui eût été plus vive que celle qui a nécessité le 18 Fructidor. C'est ce qui l'a déterminée à retirer les mesures d'expulsion, non qu'elle ne les regarde toujours comme un moyen politique, nécessaire pour empêcher de nouveaux mouvemens; mais l'union qui doit exister entre tous les amis de la République, lui a paru un motif plus pressant, et elle a craint de voir cette union troublée, si elle insistoit sur son projet; en conséquence, elle vous propose seulement de déclarer les ci-devant nobles, non citoyens français, et d'en excepter ceux qui ont été membres des assemblées nationales, les membres du Directoire, les ministres, et les militaires en activité de service, et ceux qui prouveroient qu'ils ont été fidèles à la cause de la liberté.

Après ce rapport, Boulai prononce le projet (que nous avons donné hier):

Plusieurs membres: Aux voix le projet.

Chénier: Sans être membre de la commission, je connoissois hier les nouvelles bases, et je me félicite de voir qu'elles se rapportent à l'opinion que j'ai émise, il y a quinze jours, dans une feuille périodique. J'aurois pu saisir cette occasion pour crier contre la commission, m'acquiescer ainsi la popularité d'un moment, mériter par là les éloges des journalistes, et jeter de la défaveur sur des députés restés toujours fidèles

aux principes, et qui n'ont présenté de fortes mesures contre le patriciat, que par l'intime conviction où ils sont de tous les maux qu'il a causés à la France, et de ceux qu'il peut lui causer encore. D'autres membres du corps législatif n'ont pas eu la même délicatesse, ils n'ont pas agi aussi loyalement; et comme ils ont mis dans leurs discours, de l'amertume, je leur dirai: Le moment n'est pas encore éloigné, où à cette tribune, veuve de ses plus grands orateurs, vous entendiez des écoliers se déclarer les partisans des cloches, de la religion, des erreurs de leurs pères, répéter qu'on ne pouvoit leur répondre que par des lieux communs, travestir les assassinats en vengeance légitime, chercher à nous appitoyer sur le sort des prêtres, les bons amis des nobles et des Rois, etc. Les armées étoient indignées de ces discours, l'Europe elle-même en étoit étonnée; alors vous vous êtes contentés de gémir en secret sur les dangers qui menaçoient la République. Le sang des patriotes couloit à grands flots dans le Midi; vous êtes restés muets à ce spectacle bien fait pour vous émouvoir; et aujourd'hui que l'on propose d'expulser les nobles, vous poussez les hauts cris, vous recouvrez toute votre énergie; vous verrez l'opprobre sur des hommes qui, pendant la session actuelle, ont marché constamment dans les bons principes: qui, pendant la convention, ont été les victimes de la tyrannie décenvirale; qui, pendant et avant l'assemblée constituante, ont toujours soutenu la cause du tiers-état contre les prétentions des privilégiés. Le plus grand service qu'ait rendu la commission à la chose publique, a été de retirer son projet, afin de ne pas jeter parmi les républicains des semences de division qui eussent été funelles à la patrie. Ainsi, elle a évité cette discussion qui s'annonçoit comme orageuse. Certains orateurs ne prononceront pas, il est vrai, des discours véhéments, mais la République y gagnera: un calme parfait dans le corps législatif et le Directoire, en sera le fruit. Je conclus en demandant que, pour ne pas laisser plus longtemps l'opinion incertaine et flottante, le conseil discute à l'instant le nouveau projet présenté.

Un foule de membres: Aux voix l'urgence.

Serres, Pénier, Bion, Guérin (du Loiret) demandent la parole qui leur est refusée. — Serres insiste et demeure obstinément à la tribune. — Je mets l'urgence aux voix, dit le président. — Serres élève la voix, il gesticule avec violence; il frappe plusieurs fois sur la tribune avec son bâton. — *On crie:* à l'Abbaye, à l'Abbaye. (Il se fait un tumulte épouvan-

table; on ne s'entend plus). — Salicetti, Garnier (de Saintes), Izos et Bellegarde (aussi son bâton à la main) s'élançant à la tribune. Pénier obtient enfin du silence. Si je croyois, dit-il, augmenter le trouble, je descendrois de la tribune; mais je ne veux que combattre une proposition que le rapporteur a mise en avant et que j'ai peine à croire. Il a dit que la commission persistoit à l'unanimité dans son projet. — (*Plusieurs voix:* Ce n'est pas vrai). Il l'a dit. Je demande qu'il déclare qu'elle n'y persiste pas, puisqu'il le retire.

Boulai: On n'a pas saisi ce que j'ai dit. J'ai annoncé, au nom de la commission, qu'elle ne persistoit pas dans son projet, puisqu'elle le retire; mais qu'en même tems elle pensoit individuellement, que le premier projet étoit nécessaire par des considérations politiques de la plus haute importance, et qu'elle ne le retireroit qu'à cause des déchiremens qu'il pourroit occasionner.

On réclame de toutes parts la clôture de la discussion. — Le président la met aux voix. — *Philippe Desleille:* Je demande la parole contre le président, non pour l'injurier, mais pour lui observer qu'il met indiscrètement aux voix la clôture de la discussion, quand la discussion n'a pas été ouverte. — *Plusieurs voix:* C'est vrai, c'est vrai.

Guérin (du Loiret): Je n'attaque pas les intentions de la commission; mais elle a été égarée par un faux zèle, même dans le nouveau projet qu'elle vous présente. S'il n'a pas la barbarie et la férocité du premier, il en a toute l'injustice et l'inconstitutionnalité. Au surplus, quel qu'il soit, vous ne devez et ne pouvez empêcher qu'avant d'être adopté ou rejeté, il soit mûrement réfléchi et discuté.

Guillemardet: On ne mettoit pas tant de tems quand les conspirateurs royaux dominoient.

Serres: C'est ainsi qu'après le 31 Mai, Robespierre pour établir la tyrannie, empêchoit toute discussion. (Murmures et agitation). Ne devez-vous pas craindre que les mêmes moyens ne ramènent les mêmes résultats. Si le projet que l'on vous propose est juste, certes! on ne doit pas craindre qu'il soit discuté. Je demande l'ajournement, et je déclare que je ferai imprimer mon opinion sur le premier projet. (Murmures).

Hardy: Je me suis trouvé à la convention après le 31 Mai; et il n'est pas vrai qu'on y étrangiât les discussions; et celle qui eut lieu notamment sur la constitution de 93, se fit avec calme; chacun eut la liberté d'y émettre son opinion. Certes! il n'en fut pas de même, lorsqu'on discuta celle qui fait aujourd'hui le

bonheur de la France; nous n'étions pas alors aussi libres, car on traitoit d'*exclusif*, de *perpétuel*, de *Jacobin* ceux qui soumettoient des idées sages. Par exemple, persuadé que les fréquentes élections étoient nuisibles, j'eusse voulu que le corps législatif ne fût renouvelé que tous les six ans.... (*Des murmures interrompent l'orateur.*)

Les cris *aux voix*, recommencent. Le président consulte le conseil; la discussion est fermée et l'urgence déclarée. — Après de longs débats sur la manière de rédiger le projet, sans porter atteinte à la constitution, les articles sont adoptés. (*Voyez notre dernier No.*)

De Bruxelles, le 25 Octobre.

La cause de l'arrestation de l'archevêque de Malines paroît être le refus, énergiquement prononcé, de prêter le serment prescrit par la loi du 19 Fructidor. Ce prélat est très malade; deux médecins sont rendus près de lui pour constater son état.

D'après un ordre du ministre de la police, l'administration centrale du département de la Dyle vient d'exjoindre aux municipalités de son ressort, de former au plutôt une liste exacte de tous les ministres du culte catholique, qui se trouvent dans leurs cantons, en y joignant une notice sur leur conduite morale et politique.

Quatre dames émigrées françoises, accompagnées d'un de leurs parens, viennent d'être arrêtées dans une auberge de cette ville; au lieu de quitter le territoire de la République conformément à la loi, elles étoient revenues sur leurs pas pour rentrer dans l'intérieur de la France. Trois autres émigrés sont détenus depuis quelque tems dans la prison militaire; une commission vient d'être créée pour les juger.

Il y a maintenant ici un priace grec, qui parcourt, dit-on, l'Europe pour en connoître les mœurs et les usages.

De Lisbonne, le 24 Octobre.

Les cadres de divers régimens du corps de Condé, ainsi qu'une partie de chasseurs nobles attachés à ce corps, sont passés aujourd'hui devant notre ville. La gaieté qui règne parmi les officiers, les gentilshommes et les soldats sur une route qui les conduit à 300 lieues de leur infortunée patrie, celle qu'ils ont montrée devant l'ennemi et qu'ils ont conservée inviolablement sous les coups redoublés de l'adversité, prouve que le destin n'est pas capable d'arterer chez les françois un sentiment inné en eux et qu'ils ne peuvent perdre qu'avec la vie.

De Londres, du 17 Octobre.

Hier matin, le capitaine Fairfax est arrivé à l'amirauté avec la confirmation de la victoire

que l'amiral Duncan a remportée sur l'escadre hollandaise. Aujourd'hui, la gazette de la cour a publié la relation envoyée par cet amiral sur ce fameux combat naval. (Nous la donnerons demain. Voici en attendant quelques détails): La flotte angloise étoit forte de 8 vaisseaux de 74 canons, 9 de 64, 2 de 50, et trois frégates, outre plusieurs bricks, cutters et un brûlot. Da moment où l'on fut en présence, l'amiral Duncan fit le signal de rompre la ligne hollandaise; cet ordre fut exécuté sur le champ et complètement; de sorte que la ligne fut percée sur deux points à la fois, sur l'un des points par l'amiral Duncan lui-même, sur l'autre par l'amiral Onslow. Cinq vaisseaux hollandais et une frégate se trouverent coupés par cette manœuvre. Aussitôt que l'amiral Duncan eut pénétré à travers la ligne, le combat commença, un des plus furieux qu'on puisse voir, avec l'arrière-garde et le centre de l'escadre hollandaise. L'amiral de Winter, qui la commandoit en chef, montra en cette occasion une valeur, une intrépidité peu commune. Durant deux heures et demie, il soutint une attaque terrible, sans céder. Il refusa opiniâtement d'amener, quoiqu'il eût déjà perdu tous ses mâts, et que son vaisseau ne pût plus être gouverné. Enfin le *Vénérable* vint se mettre bord-à-bord de lui. Alors il se rendit.

On ne fait pas encore la perte en morts & blessés sur la flotte ennème, vu que l'amiral Duncan n'a envoyé que la liste de 9 vaisseaux; cette liste porte un total de 173 tués & 504 blessés.

Les vaisseaux hollandais pris sont: le *Delft* de 56, le *Jupiter* de 74, l'*Allumar* de 56, le *Harlem* de 68, le *Momikendam* de 44, le *Wassenaar* de 64, le *Vryheid* de 74, le *Devries* de 68, l'*Hercule* de 64, le *Gelckheid* de 68, l'*Ambuscade* de 32. On eût un autre vaisseau de ligne pris, nom inconnu.

Les lettres de change tirées par nos négocians sur leurs correspondans de Lisbonne et d'Oporto, sont revenues proscrites. Cette circonstance annonçeroit une rupture prochaine entre l'Angleterre et le Portugal, d'autant que la probabilité de cet événement est allégué comme le motif qui a empêché de faire honneur à ces lettres de change. Depuis long-tems le commerce avec le Portugal étoit fort diminué.

De Francfort, le 28 Octobre.

Un article de Paris, inséré dans notre N^o. du 6 Octobre, porte que le général Buonaparte a écrit au comte Potocki, ci devant ambassadeur de Pologne à Constantinople, d'engager les maréchaux de la diète de 1791 à se rendre au plutôt à Milan &c. &c.

Nous venons de recevoir, de la part de M. le comte de Potocki, une lettre dans laquelle il nous prie de révoquer cette assertion, qui est entièrement dénuée de fondement, attendu qu'il n'existe aucune correspondance entre lui et le général en chef Buonaparte.